

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-2/03

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : ELU Francis

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Personnel départemental : Créations d'emplois permanents.

Il est proposé la création d'un emploi de chargé de mission Fonds Social Européen, de 3 évaluateurs de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie, et de 3 postes à la Direction des Transports, dans le cadre de la délégation des transports scolaires, sans impact budgétaire.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver les 7 créations d'emplois permanents suivantes :

- DIRECTION DE L'INSERTION ET DE L'HABITAT

Un emploi permanent **d'attaché territorial** à temps complet en vue d'exercer des missions de chargé de mission Fonds Social Européen, à pourvoir dans les conditions prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

- MAISONS DES SOLIDARITES

3 emplois permanents d'**Assistants socio-éducatifs** ou **infirmiers**, en vue d'exercer des missions d'évaluateurs APA, à pourvoir dans les conditions prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

- DIRECTION DES TRANSPORTS

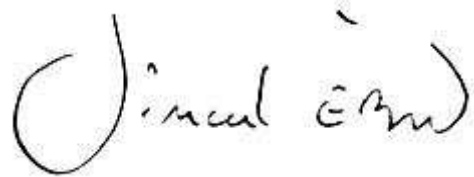
Un emploi permanent de **technicien supérieur** à temps complet, et 2 emplois permanents **d'adjoint administratif** à temps complet, à pourvoir dans les conditions prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Article 2 :

De dire que les dépenses seront imputées sur le programme « masse salariale ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ